



COMMUNIQUÉ

N° : 31

**Les compagnies aériennes réitèrent leurs engagements envers la durabilité
L'AGA de l'IATA presse les gouvernements d'adopter un mécanisme mondial de
compensation du carbone**

2 juin 2016 (Dublin) – L'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association du transport aérien international (IATA) a donné un appui sans réserve à une résolution pressant les gouvernements d'adopter, dans le cadre de la 39^e Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui aura lieu plus tard cette année, un mécanisme mondial unique de compensation du carbone pour régler le problème des émissions de carbone de l'aviation internationale.

« Les compagnies aériennes ont pris des engagements en matière de durabilité. Grâce à l'amélioration des technologies, des méthodes d'exploitation et des infrastructures, et à la mise en service de carburants de remplacement durables, nous réussissons à remplir nos engagements en matière de changements climatiques. Toutefois, pour arriver à une croissance neutre en carbone à partir de 2020, nous avons aussi besoin d'un mécanisme mondial obligatoire de compensation du carbone », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

En préconisant l'adoption d'un mécanisme mondial de compensation du carbone, la résolution souscrit aux mesures actuelles mises en place par l'industrie aérienne pour gérer son empreinte carbone dans le cadre d'un effort global pour traiter de la question des changements climatiques et préserver le développement durable. La résolution demande aux gouvernements :

- d'examiner onze éléments de conception recommandés pour le mécanisme, qui feraient en sorte de préserver l'intégrité de l'environnement et de simplifier la mise en œuvre du mécanisme, tout en évitant les distorsions du marché; et
- de s'assurer que les mesures économiques nationales ou régionales existantes destinées à gérer l'impact de l'industrie sur les changements climatiques (et notamment les taxes) deviennent redondantes et qu'aucune nouvelle mesure ne soit adoptée.

Sous la direction de l'OACI, les gouvernements étudient une proposition de mécanisme de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale (CORSA) en vue de l'Assemblée de l'OACI.

« Les détails du mécanisme CORSA sont encore en cours d'élaboration. Mais en tant qu'industrie, nous avons une vision claire de ce qu'il faut. Nous voulons une mesure rentable qui entraînera des réductions de carbone réelles et permanentes. Le mécanisme doit être simple,

obligatoire et mis en place à l'échelle mondiale, en évitant les coûts et la complexité qu'entraînerait un ensemble de mesures non coordonnées. Le mécanisme ne doit pas causer de distorsion concurrentielle ou de marché. Et nous sommes ouverts à une certaine flexibilité dans la mise en œuvre, notamment la possibilité d'inclure graduellement certains pays au fil du temps, si cela est nécessaire pour que les gouvernements reconnaissent les différents niveaux de maturité des marchés de l'aviation », a déclaré M. Tyler.

L'aviation a été la première industrie à se fixer des cibles de réduction du carbone à l'échelle mondiale. Ces cibles sont : l'amélioration de l'efficacité énergétique de 1,5 % par année d'ici 2020, la croissance neutre en carbone à partir de 2020 et la réduction de 50 % des émissions d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005. L'industrie aérienne a aussi été la première à adopter une stratégie à quatre piliers pour la réduction des émissions de carbone. Les trois premiers piliers concernent les nouvelles technologies (en particulier les avions plus efficaces sur le plan énergétique et les combustibles de remplacement durables), l'amélioration de l'efficacité opérationnelle pour réduire les émissions, et les investissements dans de meilleures infrastructures, en particulier une gestion remaniée et modernisée du trafic aérien. Le quatrième pilier, la mise en place d'une mesure mondiale fondée sur le marché, pourrait faire appel au mécanisme CORSIA.

Cette résolution fait suite à une résolution historique adoptée lors de la 69^e Assemblée générale annuelle de l'IATA en 2013, qui approuvait la stratégie de l'industrie en vue d'une croissance neutre en carbone.

Le texte intégral de la résolution sur la mise au point d'une mesure mondiale fondée sur le marché pour l'aviation internationale est disponible sur le site iata.org.

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Téléphone :

Dublin : +353 1 240 7938

Genève : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 264 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Visitez notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias, ou prenez connaissance des délibérations de l'AGA sur #IATAAGM.
- D'autres ressources et du matériel multimédia sont disponibles pour les médias sur la page www.iata.org/agm-news.